

LIBELLÉ DU TROISIÈME SUJET DU BACCALAURÉAT

Réf : Note de service n°2001-092 du 30 mai 2001

Le troisième sujet de l'épreuve de philosophie des séries générales est constitué d'un texte accompagné de la consigne : dégager l'intérêt philosophique du texte en procédant à son étude ordonnée.

De façon à rendre plus explicite le sens de l'épreuve pour les candidats, cette consigne sera formulée, à partir de la session de 2002, de la façon suivante :

Expliquer le texte suivant [Texte, auteur et titre] :

La connaissance de la doctrine de l'auteur n'est pas requise. Il faut et il suffit que l'explication rende compte, par la compréhension précise du texte, du problème dont il est question.

Il convient de veiller à ce que les élèves soient informés par leur professeur de cette nouvelle formulation, en leur expliquant bien qu'il ne s'agit pas d'un changement de la nature du troisième sujet, mais d'un éclaircissement sur la façon dont ils doivent comprendre ce troisième sujet.

L'information devra être faite le plus tôt possible dans l'année pour que les élèves aient le temps de s'habituer à cette consigne.